

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1534

18 juin 2015

SOMMAIRE

Aceras Investment S.A.	73631	GSG Hermes S.à r.l.	73606
A.L.P. Investment S.A.	73632	G.T.O.S.	73601
Antenor S.A.	73592	Habitus Leeds S.à r.l.	73606
AST Environnement S. à r.l.	73593	Henley 360 502H S.à r.l.	73601
ATG International	73591	HLTT S.A.	73617
ATGM S.à r.l.	73591	Hoche Besso Courtage S.à r.l.	73620
ATHOS Luxembourg S.à r.l.	73592	IGNI	73586
AudienceScience (Luxemburg) GmbH	73593	Imalpa S.A.	73586
Azubu Investments S.A.	73632	Immo Nord SA	73586
Becton Dickinson Luxembourg Finance S.à r.l.	73588	Infiny Finance Holding S.A.	73587
Candriam L	73588	Inmet Finance Company Sàrl	73587
Candriam Money Market	73589	Inmet Panama I S.à r.l.	73587
CF Special Opportunities S.A.	73589	Lazada Group S.A.	73622
Choron Finance (Luxemburg) S.A.	73589	Luxembourgeoise de Tuyauterie et Maintenan- ce Industrielle	73632
Cleome Index	73589	Magenta Holding S.A.	73631
Cornolto S.à r.l.	73590	Maghnia S.A.	73631
CYBERservices Europe S.A.	73588	Manacor (Luxemburg) S.A.	73630
DB	73591	Metalinox	73593
Deutsche Invest I	73590	Mia Real Estate S.A.	73593
Deutsche Invest II	73590	MP Papel Equity Holdco S.à r.l.	73594
Drosbach Holding (Luxemburg) SA	73591	MP Papel Investments S.à r.l.	73594
ECommerce Holding IV S.à r.l.	73599	MStar Pineapple 1 Lux S.à r.l.	73594
Exor S.A.	73599	PWM Vermögensfondsmandat - DWS	73595
Exploitation Agricole du Niederterhaff	73599	Qatar S.A.	73596
Fairy Tale.Fée marraine ASBL	73597	Quamvis S.C.A., SICAV-SIF	73595
FFDC WL S.à r.l.	73600	Sky Greifswald S.à r.l.	73595
Florenville Investments S.A.	73600	Voyages Unsen S.A.	73632
FMC Technologies Tool Holdings S.à r.l.	73600	Werding Fassaden S. à r. l.	73596
GSG Athena 2 Holdco S.à r.l.	73606	Wheels S.à r.l.	73596
GSG Athena 2 S.à r.l.	73606	YH Holdings General Partner S.à r.l.	73601

IGNI, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 60.894.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 20 avril 2015

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Vincenzo Scarfo, Patrick Wagenaar et Jean-Michel Gelhay, en qualité d'administrateurs, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016,

2. de réélire KPMG Luxembourg Société coopérative (anciennement dénommée KPMG Luxembourg, S.à.r.l.), immatriculée auprès du Registre de Commerce sous le numéro B-149133 et étant située au 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Pour IGNI

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2015061246/19.

(150070068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Imalpa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 32.818.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire et des décisions de l'associé unique tenue en date du 24 avril 2015 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire et des Décisions de l'Associé Unique tenue en date du 24 avril 2015 au siège social que (traduction libre):

«Septième décision

L'Associé Unique décide de renouveler avec effet immédiat 1) les mandats de Monsieur Michael BECK et Monsieur Jürg GÄHWILER comme administrateur du Conseil d'Administration de la Société et 2) les mandats de Monsieur Christian VERLING comme administrateur et Président du Conseil d'Administration de la Société, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique qui se tiendra en 2016.

Huitième décision

L'Associé Unique décide de renouveler avec effet immédiat le mandat de, Revisora S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 60, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 145.505, comme Commissaire aux comptes, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique qui se tiendra en 2016.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015061250/26.

(150070606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Immo Nord SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 86.366.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 3 novembre 2014, a nommé en qualité de dépositaire des actions au porteur de la Société:

- RSM FHG & Associés, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B85099.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Pour *IMMO NORD S.A.*

Société anonyme

Référence de publication: 2015061252/15.

(150070522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Infiny Finance Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.284.

—
Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire Unique le 13 mars 2015

1. Les mandats d'Administrateurs de:

- Monsieur Pierre PARACHE, employé privé, né le 09 décembre 1977 à Libramont, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Madame Chantal MATHU, employée privée, née le 8 mai 1968 à Aye, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Monsieur Diaudécy BONHOMME, employé privé, né le 11 décembre 1984 à Saint-Michel de l'Attalaye, Haïti, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

sont reconduits pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2021;

2. Le mandat de Commissaire de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2021.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015061256/20.

(150070501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Inmet Finance Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 827.169.795,04.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.174.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 avril 2015 que:

1. La démission de Madame Karen TYLER, en tant que gérant, avec effet au 10 avril 2015, a été acceptée.

2. Monsieur Christopher LEMON, né le 28 janvier 1965 à Blackburn, Royaume Uni, demeurant professionnellement à Tennyson House, 159-165 Great Portland Street, W1W 5PA Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 10 avril 2015 et ce pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Référence de publication: 2015061258/17.

(150069943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Inmet Panama I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 107.525.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 168.740.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 avril 2015 que:

1. La démission de Madame Karen TYLER, en tant que gérant, avec effet au 10 avril 2015, a été acceptée.

2. Monsieur Christopher LEMON, né le 28 janvier 1965 à Blackburn, Royaume Uni, demeurant professionnellement à Tennyson House, 159-165 Great Portland Street, W1W 5PA Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet au 10 avril 2015 et ce pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 23 avril 2015.

Référence de publication: 2015061259/17.

(150069944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

CYBERservices Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 285, rue de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.163.

—
Rectificatif du dépôt n° B1081063 - L150070114 déposé le 24/04/2015

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 9 avril 2015, que les membres du Conseil d'administration ont décidé d'accepter la démission Monsieur Bernard Sinnwell de ses postes d'administrateur délégué.

Monsieur Sinnwell reste toutefois Administrateur de la société comme suite à la décision de l'Assemblée Générale tenue par devant le notaire Carlo Wersandt en date du 16 janvier 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

CYBERservices Europe S.A.

Référence de publication: 2015061113/16.

(150070638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Becton Dickinson Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 163.996.

—
Statuts coordonnés, suite à un acte rectificatif reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015061030/11.

(150070003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Candriam L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 182.856.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 20 avril 2015:

- a renouvelé le mandat d'administrateur de:

Madame Nadège DUFOSSÉ, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Vincent HAMELINK, Avenue des Arts 58, B-1000 Bruxelles

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Alain PETERS, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2016

- a renouvelé le mandat de PricewaterhouseCoopers, RCS B-65477, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2016.

Pour CANDRIAM L

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015061090/20.

(150070019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Candriam Money Market, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 26.803.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 20 avril 2015:

- a renouvelé le mandat d'administrateur de:

Monsieur Vincent HAMELINK, Avenue des Arts 58, B-1000 Bruxelles

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Koen VAN DE MAELE, Avenue des Arts 58, B-1000 Bruxelles

Monsieur Jan VERGOTE, Boulevard Pachéco, 44, B-1000 Bruxelles

CANDRIAM LUXEMBOURG, représentée par Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2016

- a renouvelé le mandat de PricewaterhouseCoopers, RCS B-65477, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2016.

Pour CANDRIAM MONEY MARKET

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015061091/22.

(150070018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

CF Special Opportunities S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 150.089.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 21 avril 2015

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2019:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015061100/14.

(150070176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Choron Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 102.190.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015061102/9.

(150069961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Cleome Index, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 72.234.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 20 avril 2015:

- a renouvelé le mandat d'administrateur de:

Monsieur Tanguy de VILLENFAGNE, Avenue des Arts 58, B-1000 Bruxelles

Monsieur Vincent HAMELINK, Avenue des Arts 58, B-1000 Bruxelles

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Jan VERGOTE, Boulevard Pachéco, 44, B-1000 Bruxelles

CANDRIAM LUXEMBOURG, représentée par Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2016

- a renouvelé le mandat de PricewaterhouseCoopers, RCS B-65477, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2016.

Pour CLEOME INDEX

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015061104/22.

(150070016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Cornolto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 185.746.

—
EXTRAIT

Les associées de la société ont pris les résolutions suivantes:

1) Transfert du siège social de la société du 21, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au 100a, Route D'Arlon, L-1150 Luxembourg.

2) Révocation de l'ancien conseil de gérance.

3) Nomination de nouveau conseil de gérance:

- Monsieur Alessandro CORTINOVIS, né le 15 décembre 1983 à Trescore Balneario (BG) Italie, demeurant Via Cornolto n° 1, Scanzorosciate (BG) Italie;

- Monsieur Paolo BETTIOL, né le 22 mars 1981 à Montebelluna (TV) Italie, demeurant 100a, Route D'Arlon, L-1150 Luxembourg.

- Monsieur Xavier VINCENT, né le 09 novembre 1984 à Massancy (Belgique), demeurant 100a, Route D'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Les mandats des nouveaux gérants prendront fin le 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Référence de publication: 2015061109/21.

(150070171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Deutsche Invest I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 86.435.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 22. April 2015

Die Generalversammlung beschließt, die KPMG Luxembourg, geschäftsansässig in 39, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 149 133, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Jahr 2015 zu ernennen.

DWS Investment S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2015061121/12.

(150070631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Deutsche Invest II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 169.544.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 22. April 2015

Die Generalversammlung beschließt, die KPMG Luxembourg, geschäftsansässig in 39, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 149 133, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Jahr 2015 zu ernennen.

DWS Investment S.A.
Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2015061122/12.

(150070640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Drosbach Holding (Luxemburg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 91.899.

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires du 19 décembre 2014 que:

- Monsieur Romain Hartmann, né le 20/10/1970 à Luxembourg et demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Luc Tapella, démissionnaire.
- Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015061124/16.

(150070290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

DB, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 180.809.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 22. April 2015

Die Generalversammlung beschließt, die KPMG Luxembourg, geschäftsansässig in 39, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 149 133, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Jahr 2015 zu ernennen.

DWS Investment S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2015061125/12.

(150070622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

ATG International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 173.950.

Suite à une lettre de notification en date du 15 décembre 2014, il résulte que l'associé ATG International Management, LLC, a transféré la totalité de ses parts (200) à ATG Investments, Inc, ayant son siège social au 6205, Peachtree Dunwoody Road, USA -30328 Atlanta, GA et est inscrite au registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 461172742.

Par conséquent, ATG Investment, Inc est désormais l'associé unique de la Société en possédant la totalité du capital social, soit 20 000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 23 avril 2015.

Référence de publication: 2015061022/15.

(150070326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

ATGM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 181.782.

Les statuts coordonnés au 20 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015061023/11.

(150070418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

ATHOS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 288.305,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.775.

Extrait des Résolutions prises par les associés de la société le 1^{er} Avril 2015

Les Associés de la Société, étant

BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 A-1, un «limited partnership» régi sous la loi de l'Etat du Delaware, U.S.A. ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, U.S.A.,

BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 B-1, un «limited partnership» régi sous la loi de l'Etat du Delaware, U.S.A. ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, U.S.A.,

BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 C-1, un «limited partnership» régi sous la loi de l'Etat du Delaware, U.S.A., ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, U.S.A.,

BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. - II, un «limited partnership» régi sous la loi de l'Etat du Delaware, U.S.A., ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, U.S.A.,

ATHOS HOLDINGS L.L.C., une «limited liability company» régi sous la loi de l'Etat du Delaware (U.S.A.) ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

DEWINTER HOLDINGS Ltd, une limited partnership constituée et existante sous les lois de Guernsey, ayant son siège social à Nerine House, St.George place, BGU-GY1 3ES St Peter Port, Guernsey,

ATHOS TE S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg,

BATUSER S.p.r.l., une société privée à responsabilité limitée de droit belge, établie et ayant son siège social à Rue Zeecrable 28, Uccle, B-1180 Bruxelles, Belgique

SYNCTEC S.p.r.l., une société privée à responsabilité limitée de droit belge, établie et ayant son siège social à 28, Rue Marianne, Uccle, B-1180 Bruxelles, Belgique,

ont décidé d'accepter la démission de Monsieur David HARVEY en tant que gérant de la Société, et ce à compter du 1^{er} Avril 2015.

Par conséquent, les gérants de la Société au 1^{er} Avril 2015 sont les suivants:

- Monsieur Thomas W. Blumenthal

- Monsieur Christophe Gammal

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Athos Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2015061024/38.

(150070382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Antenor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 57.173.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 19 mars 2015

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur BELLANDI Maurizio et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur REGGIORI Robert est renommé commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Pour extrait sincère et conforme
ANTENOR S.A.

Référence de publication: 2015061011/16.

(150070558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

AudienceScience (Luxemburg) GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.026.

Il ressort d'une lettre de démission adressée à la Société que Madame Anne Catherine GRAVE a démissionné de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 2 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

AudienceScience (Luxemburg) GmbH

Signature

Référence de publication: 2015061001/14.

(150070392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

AST Environnement S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 71.211.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2015061019/11.

(150070737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Metalinox, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8190 Kopstal, 49, rue Schmitz.

R.C.S. Luxembourg B 161.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour METALINOX S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2015061356/12.

(150070466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Mia Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 45.905.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés qui s'est tenue à Luxembourg le 20 avril 2015.

Omissis

Septième résolution

L'assemblée générale décide nommer deux nouveaux administrateurs en remplacement de Francesca Docchio et Xavier Mangiullo:

Sabrie Soualmia né le 15 juillet 1982 à Metz, France, résident professionnellement au 5 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;

Julien Nicaud né le 4 juin 1981 à Metz, France, résident professionnellement au 5 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Sabrie Soualmia

Administrateur

Référence de publication: 2015061357/22.

(150070208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

MP Papel Equity Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 149.485.

—
EXTRAIT

Le 9 Avril 2015, l'Associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- accepter la démission de Monsieur Ryan LOGGIE, gérant, avec effet immédiat.

Et nomme:

- Madame Viravyne CHHIM, gérante, née le 7 Juillet 1979 à Winderbarrow, Georgie, U.S.A., domiciliée au 133 Water Street, appartement 12C, Brooklyn, 11201 New York, U.S.A.

A dater de ce jour, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Madame Viravyne Chhim

- Halsey S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MP Papel Equity Holdco S.à r.l.

Référence de publication: 2015061363/19.

(150070381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

MStar Pineapple 1 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 188.067.

Par résolutions signées en date du 22 avril 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 22 avril 2015

- d'acter et d'accepter la démission de Thierry Drinka de son mandat de gérant avec effet au 22 avril 2015

- de nommer Olivier Marbaise, avec adresse professionnelle au 3 rue WA Mozart, L-2166 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet au 22 avril 2015, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015061366/15.

(150070079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

MP Papel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.112.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 147.449.

—
EXTRAIT

Le 9 Avril 2015, les Associés de la Société ont pris les décisions suivantes:

- accepter la démission de Monsieur Ryan LOGGIE, gérant, avec effet immédiat.

Et nomment:

- Madame Viravyne CHHIM, gérante, née le 7 Juillet 1979 à Winderbarrow, Georgie, U.S.A., domiciliée au 133 Water Street, appartement 12C, Brooklyn, 11201 New York, U.S.A.

A dater de ce jour, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Madame Viravynne Chhim
- Halsey S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MP Papel Investments S.à r.l.

Référence de publication: 2015061364/19.

(150070380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Sky Greifswald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 149.883.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 9 avril 2015 avec l'effet au 31 mars 2015

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Madame Marta Kozinska tant que la gérante de la Société avec l'effet au 31 mars 2015 et a décidé de nommer en son remplacement Monsieur Ismaël Dian, né le 15 novembre 1979 à Virton, Belgique, résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, tant que le nouveau gérant de la Société avec l'effet au 31 mars 2015 et pour la durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de:

- Monsieur Ismaël Dian, prénommé, gérant;
- Madame Marie-Eve Nyssen, résidant professionnellement à 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, gérante.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Pour la Société

Le mandataire

Référence de publication: 2015061482/19.

(150070623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

PWM Vermögensfondsmandat - DWS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 113.387.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 15. April 2015

Die Generalversammlung beschließt, die KPMG Luxembourg, geschäftsansässig in 39, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 149 133, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Jahr 2015 zu ernennen.

DWS Investment S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2015061446/12.

(150070702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Quamvis S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 154.951.

L'Assemblée Générale Ordinaire reportée des actionnaires qui s'est tenue le 15 avril 2015 a renouvelé le mandat de PricewaterhouseCoopers, société coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2016.

Esch-sur Alzette, le 24 avril 2015.

Pour QUAMVIS S.C.A., SICAV-FIS

Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'investissement à capital variable - Fonds d'investissement spécialisé

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015061447/17.

(150070308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Qatar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 38, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 168.739.

EXTRAIT

En date du 23 avril 2015, l'assemblée générale, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs a été fixé à 1 (un) et celui des commissaires aux comptes à 1 (un).

2) A été révoqué avec effet immédiat comme administrateur, la société UNIVERSAL S.A. ayant son siège social à L-8140 BRIDEL 42A, Route de Luxembourg, immatriculé au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B167428 et représentée par Mme DIEDERICH Caroline.

3) Est désigné comme administrateur. Monsieur Eric DAYA, sans état, né à Tunis en date du 05/11/1975, demeurant L-1368 Luxembourg 38, Rue du Curé.

4) La société EXCELIA Management Services S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-4011 ESCH-SUR-ALZETTE 57, Rue de l'Alzette, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 105.273 est désignée comme commissaire aux comptes en remplacement de la société PROGNOSIS BUSINESS CENTER SA, avec effet rétroactif au 08 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 avril 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015061448/20.

(150070228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Wheels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 113.401.

Les statuts coordonnés au 26 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015061609/11.

(150070655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Werding Fassaden S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5447 Schwebsange, 111, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 144.400.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Auszug aus der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 28. Januar 2015

Einstimmig werden Beschlüsse gefasst:

1. Bericht des Prüfungskommissars zur Liquidation. Liquidationsbericht wurde von der Generalversammlung angehört und akzeptiert. Dieser Bericht beschreibt die ordnungsgemäße Arbeit des Liquidators und gibt die Situation über die Aktiva und Passive der Gesellschaft mit Datum vom 31. Dezember 2014 wieder.

2. Annahme der Liquidationskonten. Die Generalversammlung nimmt die Liquidationskonten an.

3. Entlastung des Liquidators, des Kommissars und des Verwaltungsrates. Die Generalversammlung erteilt dem Liquidator Udo Werding, Erbringer Str. 64, D-66701 Beckingen, dem Prüfungskommissar, der Firma INTAX Steuerberatung AG, 23 rue de Bruyeres, L-1274 Howald voile und uneingeschränkte Entlastung.

4. Schließung der Gesellschaft und Verbleib der Firmendokumente für 5 Jahre. Die Generalversammlung erklärt die Werding Fassaden S.à r.l. für endgültig liquidiert und geschlossen und erklärt außerdem, dass sich alle Firmendokumente zurzeit in der Privatwohnung von Udo Werding in D-66701 Beckingen, Erbringer Str. 64 befinden.

5. Entscheidung über Zeitpunkt der Verteilung des Nettovermögens. Nach abgeschlossener Prüfung der Gesellschaft durch das Finanzamt wird das hier beschriebene Konto aufgelöst und der verbleibende Betrag per Überweisung unmittelbar an den Gesellschafter verteilt.

Weitere Beschlüsse wurden nicht gefasst.

Schwebsange, den 28. Januar 2015.

Unterschrift

Mandataire

Référence de publication: 2015061615/27.

(150070336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Fairy Tale.Fée marraine ASBL, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7595 Reckange, 7A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg F 10.371.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

1. Mistral. Marie. Indépendante. 7 A rue principale. L-7595 Reckange. Française
2. Thill. Raoul Educateur diplômé. 4,rue willmar L-3285 Bettembourg. Luxembourgeois
3. Zuvani Tania Secrétaire 31 rue d'Anvers L-1130 Luxembourg. Luxembourgeoise
4. Fernandes. Monique. Enseignante. 48, rue de l'indépendance L-3238 Bettembourg. Luxembourgeoise

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

Titre I^{er}. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de Fairy Tale. Fée marraine A.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objet: d'aider moralement et financièrement les enfants en détresse.

L'association se veut également soutient financier d'autres ASBL ainsi que le financement de: Matériel médical, réalisation de rêves d'enfants gravement malade financement de vacances et structure d'accueil, financement de transfert et frais médicaux pour hospitalisation d'enfants venant de pays pauvres.

La collecte et la distribution de surplus ou de dons denrées alimentaires, vestimentaires, produits d'hygiène, matériel scolaire, jeux aux profits des plus démunis.

Elle peut poser tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle est laïque, apolitique, neutre et indépendante.

Art. 3. L'association a son siège social à Luxembourg, 7 A rue principale. L7595 Reckange. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

Titre 2. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

- L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre.

- En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale désignera le ou les liquidateurs, déterminera leurs pouvoirs et indiquera l'affectation des avoirs de l'association à une ou plusieurs oeuvres similaires ou caritatives.

- Pour tout ce qui ne figure pas aux présents statuts, il est référé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et établissements d'utilité publique.

Titre 3. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association Fairy tale. Fée marraine

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 3 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,

- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 4. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 5. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 3 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association en cas d'absence du président.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Titre 6. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

Titre 7. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Titre 8. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Titre 9. Dissolution et liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

Titre 10. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2015062157/97.

(150071594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Exor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EXOR S.A.

Blvd. Royal 22-24

L-2449 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2015062155/13.

(150070758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Exploitation Agricole du Niederterhaff, Société Civile Particulière.

Siège social: L-8005 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 581.

Assemblée générale extraordinaire de la société civile particulière, Exploitation Agricole du Niederterhaff tenue au siège social en date du 22 avril 2015 à 10h00

Les associés de la société civile particulière, EXPLOITATION AGRICOLE DU NIEDERTERHAFF, sur conseil du Gérant, Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prennent la décision suivante:

Suite aux départs de Messieurs Toni MEYER (Gérant) et André MEIER (Gérant),

Est nommé "Gérant" de la Société Civile Particulière, EXPLOITATION AGRICOLE DU NIEDERTERHAFF, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée,

Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH

Demeurant professionnellement à,

Route d'Arlon (Belle Etoile)

L-8050 Bertrange

Bertrange, le 22.04.2015.

Pour extrait conforme

CACTUS S.A., CARNESA S.A.

Représenté par Maximilien dit Max LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015062156/23.

(150070788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

ECommerce Holding IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 180.904.

Diese Dokument dient dazu die bisher eingeschriebenen Informationen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister zu aktualisieren.

- Die Denomination und Handelsregisternummer der Teilhaberin der Gesellschaft, Rocket Internet AG, lautet mit sofortiger Wirkung wie folgt:

Rocket Internet SE, eine Societas Europaea, eingeschrieben beim Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg unter der Nummer HRB 165662 B.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21. April 2015.

ECommerce Holding IV S.à r.l.

Référence de publication: 2015061890/17.

(150071491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

FFDC WL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.932.

—
EXTRAIT

L'actionnaire unique, par résolutions écrites datées du 9 mars 2015, a décidé d'accepter la démission de Monsieur Han Lu en tant que gérant de la Société ainsi que la nomination, avec effet immédiat, de Madame Fan Lixia, demeurant professionnellement 37-39, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une période indéfinie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FFDC WL S.à r.l.

Référence de publication: 2015062176/15.

(150071224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Florenville Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 67.031.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 20 avril 2015

1. Monsieur Hans DE GRAAF a démissionné de son mandat d'administrateur et président du conseil d'administration avec effet au 20 avril 2015.

2. Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur et président du conseil d'administration avec effet au 20 avril 2015 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Veillez noter que le siège social de la société COMCOLUX S.à r.l., commissaire aux comptes, n° RCS B58545, se situe désormais au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour FLORENVILLE INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015062180/20.

(150071437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

FMC Technologies Tool Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue e la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 195.104.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société à Luxembourg en date du 16 mars 2015

L'associé unique de la Société décide de nommer les personnes suivantes en qualité de nouveaux gérants de Classe B la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Aidan Foley, né le 8 décembre 1976 à Port Láirge / Waterford, Irlande, demeurant professionnellement au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, et

- M. Sébastien François, né le 4 décembre 1980 à Libramont-Chevigny, Belgique, demeurant professionnellement au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015062182/16.

(150071252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

G.T.O.S., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 160.589.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015062189/10.

(150071030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

**YH Holdings General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Henley 360 502H S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 192.381.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

1) Henley 360 502H2 Limited, a company limited by shares existing under the laws of the Isle of Man, having its registered office at International House, Castle Hill, Victoria Road, Douglas, Isle of Man IM2 4RB, registered with the Department of Economic Development, Isle of Man Companies Registry under number 011721V,

hereby represented by Ms. Gersende Masfayon, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

2) Tilon S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 183.308, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

hereby represented by Ms. Gersende Masfayon, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The said powers of attorneys, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing persons are all the shareholders (the "Shareholders") of Henley 360 502H S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 192.381, incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch, on 2 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3957 on 20 December 2014. The articles of incorporation of the Company have not been amended since then.

The appearing persons representing the whole share capital of the Company have required the notary to enact the following resolutions:

First Resolution

The Shareholders unanimously resolve to change the name of the Company from "Henley 360 502H S.à r.l." into "YH Holdings General Partner S.à r.l.". As a result of such change, Article 2 of the articles of association of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 2. The Company will exist under the name of "YH Holdings General Partner S.à r.l."

Second Resolution

The Shareholders resolve to provide for the possibility to create a third class of managers named "Category C Managers" and to accordingly amend the articles of association inter alia to reflect such possibility. As a result, the following articles of the articles of association of the Company are amended and shall henceforth read as follows:

- Art. 11.

" **Art. 11.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board may be split into three categories, respectively denominated "Category A Managers", "Category B Managers" and "Category C Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes, provided that the removal of any “Category B Manager” will require the consent of Tilon S.à r.l. and the removal of any “Category C Manager” will require the consent of Henley 360 502H2 Limited, such consent, in each case, not to be unreasonably withheld.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Each Category B Manager will be elected by the shareholders' meeting from a list proposed by Tilon S.à r.l.; Henley 360 502H2 Limited will not unreasonably withhold its consent to the appointment of any of the Category B Managers proposed by Tilon S.à r.l.

Each Category C Manager will be elected by the shareholders' meeting from a list proposed by Henley 360 502H2 Limited; Tilon S.à r.l. will not unreasonably withhold its consent to the appointment of any of the Category C Managers proposed by Henley 360 502H2 Limited.

In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into several categories, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager or by the joint or sole signature of any person(s) to whom such power shall have been delegated by the board of managers or the Company.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected among its members or not, either shareholders or not.

The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.”

- Art. 13.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the manager(s) are taken by meeting of the board of managers. The board of managers may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers. The board of managers shall meet when convened by one manager. Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. Notice can be given to each manager in writing or by fax, cable, electronic means or by any other suitable communication means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions provided that at least two managers are present or represented; in addition and if a matter to be addressed at a meeting is a Reserved Matter, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Any other manager, in addition to the quorum, may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, or electronic means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager. Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Decisions of the board are adopted by a majority of the managers present or represented, it being understood that a resolution with respect to a Reserved Matter can only be adopted with the favorable vote of at least one Category A Manager and one Category B Manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman, if any, or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman, if any, or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a board of managers' meeting. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

The board meeting shall be held at least once a year at the registered office of the Company, or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as the board of managers may determine.

For the purposes hereof, "Reserved Matters" shall mean any decision to be taken by the Company, acting in its capacity as general partner and sole manager of YH Holdings S.C.Sp., a Luxembourg société en commandite spéciale registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B195392 (the "LP"), with respect to any of the following:

1. the taking of any steps to liquidate, wind-up or obtain an administration order in respect of (i) Henley 360 502H(b) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 192.383 and (ii) Henley 360 502H(C) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 192.384 (together the "Propcos");
2. any change in the share capital of the Propcos or the creation or issuance of any shares or any other security or the grant of any option or rights to subscribe for or to convert any instrument into such shares or securities of the Propcos or the waiver of any right to receive payment on any of its shares issued partly paid (if applicable) or the cancellation or acceptance of the surrender of any such right to subscribe or convert;
3. any variation to the rights attaching to any class of shares of the Propcos;
4. the LP's entering into any agreements with the Propcos (other than any asset management agreement);
5. any disposal or acquisition of any shares in the Propcos;
6. any material change in the nature of the business of the LP or the Propcos.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le premier avril.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU

(1) Henley 360 502H2 Limited, une société à responsabilité limitée sous les lois de l'Île de Man, ayant son siège social à International House, Castle Hill, Victoria Road, Douglas, Île de Man IM2 4RB, enregistré auprès du Department of Economic Development, Isle of Man Companies Registry sous le numéro 011721V

ici représentée par Gersende Masfayon, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(2) Tilon S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 183.308,

ici représentée par Gersende Masfayon, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations paraphées ne varietur par les comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés (les «Associés») de Henley 360 502H S.à r.l., (la "Société") une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-1273 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le nombre B 192.831, constituée en date du 2 décembre 2014 suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3957 en date du 20 décembre 2014. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident à l'unanimité de modifier la dénomination sociale de la Société de «Henley 360 502H S.à r.l.» en «YH Holdings General Partner S.à r.l.». En conséquence de cette modification, l'Article 2 des statuts de la Société est modifié et doit désormais avoir la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société existera sous la dénomination «YH Holdings General Partner S.à r.l.»

Seconde résolution

Les Associés décident d'établir la possibilité de créer une troisième catégorie de gérants nommés «Gérants de Catégorie C» et de modifier en conséquence les statuts de la Société afin de refléter, entre autres, cette possibilité. Par conséquent, les articles suivants des statuts de la Société sont modifiés et doivent désormais avoir la teneur suivante:

- Art. 11.

« **Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les membres peuvent ou non être répartis en trois catégories, nommés respectivement «Gérants de Catégorie A», «Gérants de Catégorie B» et «Gérants de Catégorie C».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix, sous réserve que la révocation de tout «Gérant de Catégorie B» soit faite avec le consentement de Tilon S.à r.l. et que la révocation de tout «Gérant de Catégorie C» soit faite avec le consentement de Henley 360 502H2 Limited, un tel consentement ne pouvant, dans chaque cas, être déraisonnablement refusé.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Chaque Gérant de Catégorie B sera nommé par les associés à partir d'une liste proposée par Tilon S.à r.l.; Henley 360 502H2 Limited ne pourra déraisonnablement refuser de consentir à la nomination de tout Gérant de Catégorie B proposé par Tilon S.à r.l.

Chaque Gérant de Catégorie C sera nommé par les associés à partir d'une liste proposée par Henley 360 502H2 Limited; Tilon S.à r.l. Limited ne pourra déraisonnablement refuser de consentir à la nomination de tout Gérant de Catégorie B proposé par Henley 360 502H2 Limited.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants de la Société. Si les gérants sont répartis en plusieurs catégories, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles un tel pouvoir aura été délégué par le conseil de gérance ou la Société.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

- Art. 13.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérant(s) sont prises en réunion du conseil de gérance. Le conseil de gérance pourra désigner parmi ses membres un président. Il pourra choisir également un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant. Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature même de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre. Les convocations peuvent être faites aux gérants par écrit ou par téléfax, câble, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié. Les réunions du conseil de gérance se

tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut être valablement tenu et prendre des décisions que si au moins deux gérants sont présents ou représentés; En outre et si un sujet qui doit être abordé à une réunion est un Sujet Réservé, au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B doivent être présents ou représentés. Tout autre gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, ou par tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants. Tout et tous les gérants peuvent participer à une réunion par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, étant entendu qu'une résolution concernant un Sujet Réservé ne pourra être adoptée qu'avec un vote favorable d'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président, s'il y en a un, ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président, s'il y en a un, ou deux gérants.

Les résolutions approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que des résolutions adoptées à une réunion du conseil de gérance. Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent être documentées par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu. Les résolutions écrites peuvent être transmises par courrier ordinaire, fax, câble, par moyen électronique, ou par tout moyen de télécommunication approprié.

Un conseil de gérance doit être tenu au moins une fois par année au siège social de la Société, ou en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg tel qu'il pourra être déterminé par le conseil de gérance.

Aux fins des présentes, «Sujets Réservés» signifie toute décision qui doit être prise par la Société, agissant en sa capacité d'associé commandité et de gérant unique d'YH Holdings S.C.S.p., une société en commandite spéciale luxembourgeoise immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B195392 (la «SCS»), concernant toute éventualité suivante:

1. la prise de toute mesure afin de liquider ou d'obtenir une administration provisoire de (i) Henley 360 502H(b) S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B195392 et (ii) Henley 360 502H(C) S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B192384 (ensemble, les «Propcos»);

2. tout changement dans le capital social des Propcos ou la création ou l'émission de toutes parts sociales ou tout autre titre ou la concession de toute option ou droit de souscrire pour ou de convertir tout instrument en de telles parts sociales ou titres des Propcos ou la renonciation à tout droit de recevoir un paiement sur n'importe quelles de ces parts sociales émises et libérées en partie (le cas échéant) ou l'annulation ou l'acceptation de l'abandon d'un de ces droits de souscription ou de conversion;

3. toute variation dans les droits attachés à toute classe de parts sociales des Propcos;

4. la SCS concluant tout contrat avec les Propcos (autre que tout contrat de gestion d'actif);

5. toute disposition ou acquisition de parts sociales de Propcos;

6. tout changement dans la nature des activités de la SCS ou des Propcos.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des parties comparantes connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. MASFAYON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 9 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11090. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015062238/266.

(150071221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

GSG Athena 2 Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.001,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 194.173.

Il est porté à la connaissance des tiers, que Dominique Le Gal a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet rétroactif au 3 avril 2015.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 3 avril 2015, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., gérant
- Marielle STIJGER, gérant
- Richard SPENCER, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015062225/15.

(150071115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

GSG Athena 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 191.221.

Il est porté à la connaissance des tiers, que Dominique Le Gal a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet rétroactif au 3 avril 2015.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 3 avril 2015, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., gérant
- Marielle STIJGER, gérant
- Richard SPENCER, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015062226/15.

(150071129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

GSG Hermes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 195.003.

Il est porté à la connaissance des tiers, que Dominique Le Gal a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet rétroactif au 3 avril 2015.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 3 avril 2015, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., gérant
- Marielle STIJGER, gérant
- Richard SPENCER, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015062227/15.

(150071527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Habitus Leeds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 196.336.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth of April.

Before Us Maître Pierre PROBST, notary residing in Ettelbruck, (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Habitus Holdings S. à r.l., a limited liability company organized and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 12 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, hereby represented by Francine MAY private employee, with professional address at Ettelbruck, by virtue of a proxy established under private seal in Luxembourg on April 14th 2015;

Said proxy, after having been initialled “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Habitus Leeds S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same.

3.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, sale, management and/or lease of immovable properties. The Company may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities or participating interests of whatever origin directly or indirectly related to real estate investments, participate in the creation, the development and the control of any company or enterprise directly or indirectly related to real estate investments, acquire by way of contribution, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities or participating interests related to real estate investments, realize a return on such securities or participating interests by way of sale, transfer, exchange, development or otherwise, and may grant to the companies or enterprises in which it has securities or participating interests any support, loans, advances or guarantees.

3.3. The Company may also enter into the following transactions:

a) borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise except by way of a public offer;

b) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counter-party;

c) in favor of its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company directly or indirectly controlled by the shareholder of the Company (hereafter referred to as the Affiliated Company): (i) grant any assistance, advance, lend, deposit money or give credit or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign Affiliated Company, with or without security; (ii) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any Affiliated Company, within the limits of any applicable legal provision;

d) enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services,

selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its purpose;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at GBP 10,000 (ten thousand British Pounds), represented by 10,000 (ten thousand) shares in registered form, having a par value of GBP 1 (one British Pound) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Shares may not be transferred to non-shareholders unless all shareholders unanimously agree thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

6.5. Classes of shares may be created by a resolution of the shareholders, made in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least one class A manager who shall be resident in Luxembourg; and one class B manager. The board of managers shall at all times be composed of a majority of managers residing in Luxembourg. In the event of a single manager, that manager must be resident in Luxembourg. No manager can be a resident in the United-Kingdom (UK).

7.2. The managers are appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

7.3. A manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. The following decisions are subject to the prior approval of the general meeting of the shareholders or the sole shareholder, as the case may be:

- a) the entry into any agreement for the sale or other disposal (directly or indirectly) of any real estate asset;
- b) any direct or indirect financing or refinancing of the Company other than by way of shareholder loans;
- c) the granting of any direct or indirect encumbrance.

8.3. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the joint signature of any two managers of the board of managers, at least one of them being a class A manager.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice. All meetings of the board of managers shall take place in Luxembourg. No meeting of the board of managers shall take place in the UK.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. The board of managers shall choose among its members a chairman (the Chairman). It may also choose a secretary, who does not need to be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. The Chairman shall preside at all meetings of the board of managers, in his/her/its absence, the board of managers shall, at the majority of their votes, appoint another manager as chairman pro tempore. The position of Chairman shall be held by a manager resident in Luxembourg. The Chairman shall not have a casting vote.

9.4. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail or any other means of communication of each member of the board of managers of the Company.

9.5. Any manager of one class may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager of the same class as his proxy.

9.6. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented with among them at least one A manager and provided that if a majority of the managers present at the meeting are not in Luxembourg, the managers present, irrespective of their number, shall not constitute a quorum. If a quorum of managers is not present at all times during a meeting of the board of managers, such meeting shall be adjourned and reconvened at such time and place in Luxembourg as determined by the managers present (provided that notice of the time, date and place of the reconvened meeting is given to each person entitled to attend the meeting not less than forty-eight (48) hours before the meeting).

9.7. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.8. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other, such participation being not allowed if initiated from the UK. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.9. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held and bear the date of the last signature. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the board of managers, at least one of them being a class A manager, or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.3. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2. The Company may indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right or indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

IV. Shareholder(s)

Art. 12. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles and the Law. Shareholders Circular Resolutions signed by all the

shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by an unanimous decision of all shareholders.

(vii) The Articles are amended with the unanimous consent of all shareholders.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 13. Sole shareholder.

13.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises agréés.

15.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises agréés, when so required by law.

15.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises agréés, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises agréés may be re-appointed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by a resolution of the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the unanimous consent of all shareholders. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

18.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced

18.2. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.3. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.4. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.5. These Articles have been drawn up in English followed by a French version. In the event of discrepancy between the English and the French version, the English version shall prevail.

18.6. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31st, 2015.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the 10,000 (ten thousand) shares have been subscribed by the shareholder Habitus Holdings S.à r.l., prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of GBP 10,000 (ten thousand British Pounds) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR eight hundred (800.- euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Managers of the Company for an unlimited duration:

Manager A:

- Mrs. Bouchra AKHERTOUS, born on October 8th, 1974 in Mont-Saint-Martin (France), with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg; and

- Mrs. Annick MAGERMANS, born on May 22nd, 1976 in Verviers (Belgium), with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg; and,

Manager B:

- Mrs. Evgeniya Klimchuk, born on October 11th, 1965 in Mockba (Russia), with professional address at 52/3, Kosmodamianskaya nab., 9th Floor, Moscow, 115054, Russia.

2. The registered office of the Company is set at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Ettelbruck, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the representative of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinze avril

Pardevant Nous Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Habitus Holdings S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, ici représentée par Madame Francine MAY, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Ettelbruck, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée à Luxembourg le 14 avril 2015

Ladite procuration, après paraphe «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée par les présentes:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Habitus Leeds S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

3.2. L'objet de la Société inclut, plus particulièrement l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et /ou la location de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations immobilières, en ce compris la détention, directe ou indirecte, de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et /ou la location de propriétés immobilières. La Société peut utiliser ses fonds pour l'implantation, la gestion, le développement et la disposition d'un portefeuille consistant en tous titres ou intérêts de participation de quelque origine qu'ils soient, directement ou indirectement lié aux investissements immobiliers, participer à la création, le développement et le contrôle de tout société ou entreprise directement ou indirectement lié aux investissements immobiliers, acquérir par voie de contribution, de prise ferme ou d'option d'achat et par tout autre moyen, tout type de titres ou intérêts de participation liés aux investissements immobiliers, réaliser un retour sur de tels titres ou des intérêts de participation par la vente, le transfert, l'échange, le développement ou autrement et peut accorder aux sociétés ou aux entreprises dans lesquelles il a des titres ou des intérêts de participation tous soutiens, prêts, avances ou garanties.

3.3. La Société peut en particulier:

a) conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

b) conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

c) en faveur de ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou toute autre société contrôlée directement ou indirectement par l'associé de la Société (ci-après les Sociétés Affiliées): (i) avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à, ou de souscrire à, ou acquérir tous instruments de dette, émis par une Société Affiliée luxembourgeoise ou étrangère, (ii) accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Affiliées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable;

d) conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet;

étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui pourrait l'engager dans une activité qui constituerait une activité réglementée du secteur financier.

3.4. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à 10.000.- GBP (dix mille livres sterling), représenté par 10.000 (dix mille) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de 1.- GBP (une livre sterling) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Les parts sociales ne peuvent être transmises à des tiers qu'avec l'accord unanime préalable de l'ensemble des associés donné lors d'une assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi s'appliqueront.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

6.5. Des classes de parts sociales pourront être créées par décision des actionnaires prise conformément aux conditions prescrites pour la modification des présents Statuts.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance/gérant.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant de classe A qui doit être résidant au Luxembourg, et un gérant de classe B. Le conseil de gérance ne devra, en tous temps, être composé d'une majorité de gérants résidant à Luxembourg. En cas de gérant unique, ce dernier doit être résidant à Luxembourg. Aucun gérant ne peut résider au Royaume-Uni.

7.2. Les gérants sont nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

7.3. Tout gérant est révocable à tout moment, avec ou sans cause, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Les décisions suivantes doivent être préalablement approuvées par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, selon le cas:

- a) la conclusion de tout contrat relative à la vente ou à la disposition (directe ou indirecte) de tout actif immobilier;
- b) le financement ou refinancement direct ou indirect de la société autrement que par prêt d'associé;
- c) l'octroi de garantie ou sûreté directement ou indirectement.

8.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par la signature conjointe de deux gérants du conseil de gérance, l'un d'entre eux au moins étant un gérant de classe A.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Toutes les réunions du conseil de gérance devront se tenir à Luxembourg. Aucune réunion du conseil de gérance ne pourra se tenir au Royaume-Uni.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 8 (huit) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président (le Président). Il peut aussi désigner un secrétaire, qui ne doit pas être gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Le Président présidera toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance désignera, à la majorité des votes, un autre gérant comme président intérimaire. Seul un gérant résidant à Luxembourg peut être nommé président. Le Président n'a pas de voix prépondérante.

9.4. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique ou tout autre moyen de communication.

9.5. Tout gérant d'une catégorie pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant de la même catégorie comme son mandataire.

9.6. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée ayant entre eux au moins un gérant de classe A, étant entendu que si la majorité des gérants ne sont pas résidant à Luxembourg, les gérants présents, quel que soit leur nombre, ne pourront constituer un quorum. Si le quorum de gérant n'est pas réuni pendant toute la réunion du conseil de gérance, la réunion du conseil de gérance sera ajournée et reconvoquée pour prendre place au lieu à Luxembourg et date déterminés par les gérants présents (étant entendu que la notification des heure, lieu et date de la réunion ainsi reconvoquée sera adressée à chaque personne autorisée à participer à la réunion au moins quarante-huit (48) heures à l'avance).

9.7. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.8. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.9. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue et portent la date de la dernière signature.

9.10. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants du conseil de gérance, l'un d'entre-eux au moins étant un gérant de classe A ou par les signatures conjointes ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.3. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

11.2. La Société peut indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou, à la

requête, de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits.

IV. Associé(s)

Art. 12. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts et à la Loi. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

12.2.1. Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

12.2.2. Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

12.2.3. Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

12.2.4. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

12.2.5. Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

12.2.6. Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par décision unanime de tous les associés.

12.2.7. Les Statuts sont modifiés avec le consentement unanime de tous les associés.

12.2.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises agréés.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par une décision des associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par l'unanimité des associés. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux dans la Société.

VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, e-mail ou tout autre moyen de communication.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Les Statuts sont rédigés en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

18.5. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les 10.000 (dix mille) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique Habitus Holdings S.à r.l., prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme 10.000,- GBP (dix mille livres sterling) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

1 Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à eight hundred EUR (800.- euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en tant que Gérants de la Société, pour une durée illimitée:

Gérant de classe A:

- Madame Bouchra AKHERTOUS, née le 8 octobre 1974 à Mont-Saint-Martin (France), avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg; et

- Madame Annick MAGERMANS, née le 22 mai 1976 à Verviers (Belgique), avec adresse professionnelle au 12 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg; et

Gérant de classe B:

- Madame Evgeniya Klimchuk, née le 11 octobre 1965 à Mockba (Russie), avec adresse professionnelle au 52/3, Kosmodamianskaya nab., 9th Floor, Moscow, 115054, Russia.

2. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Ettelbruck, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la représentante de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Francine MAY, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 22 avril 2015. Relation: DAC/2015/6482. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015062234/579.

(150071344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

HLTT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 196.340.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-trois avril

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu.

Monsieur Henri LECONTE, né le 04 juillet 1963 à Lillers (France), demeurant à F-92300 Levallois-Perret, 26, Rue Dantan,

ici représenté par.

Monsieur Yves SCHMIT, comptable, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

En vertu d'une procuration lui délivrée sous seing-privé.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant dûment représenté, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit.

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «HLTT S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet l'organisation d'événements sportifs, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (31.000.- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310.- EUR) chacune.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2016

Souscription et libération

Toutes les cent actions sont souscrites en numéraire par le comparant Monsieur Henri LECONTE, préqualifié.

Le capital social est libéré à concurrence de 25%, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750.- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.200.-.

Assemblée générale extraordinaire

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes.

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires aux comptes à un.

2. A été appelé aux fonctions d'administrateur.

- Monsieur Henri LECONTE, né le 04 juillet 1963 à Lillers (France), demeurant à F-92300 Levallois-Perret, 26, Rue Dantan,

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes. G.T. Management Services S.A. ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre. R.C.S.Luxembourg B145.404.

4. L'adresse de la société est fixée à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

5. La durée du mandat de l'administrateur et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2021.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: LECONTE, SCHMIT, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24/04/2015. Relation. EAC/2015/9379. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015062250/169.

(150071465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Hoche Besso Courtage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 160.646.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the ninth of April.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Besso Limited, a company incorporated and existing under the laws of United Kingdom, established and having its registered office at 8-11 Crescent, GB-EC3N 2LY London, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under company number 00910680

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), existing under the name of Hoche Besso Courtage S.à r.l., with registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg number B 160646, incorporated pursuant to a deed of the undersigned Notary, dated 25th March 2011, published in the Mémorial C number 1578 of 15th July 2011.

- The Company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The appearing party resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Association of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the appearing party is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- The appearing party hereby grants full discharge to the members of the board of managers, the Statutory Auditor, the Managing Director and to the Technical Manager for their mandates up to this date.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Upon these facts the notary stated that the company Hoche Besso Courtage S.à r.l. was dissolved.

Costs

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of this deed, is approximately valued at nine hundred fifty Euro (EUR 950.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his last name, first name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Besso Limited une société ayant son siège social à 8-11 Crescent, Londres EC3N 2LY, Royaume-Uni, inscrite au "Registrar of Companies for England and Wales" sous le numéro 00910680,

représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, résidant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de Hoche Besso Courtage S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B 160646, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 mars 2011, publié au Mémorial C numéro 1578 du 10 juillet 2011.

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que la comparante est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- La comparante donne décharge pleine et entière aux membres du Conseil de gérance, au Commissaire aux Comptes, au Gérant Délégué et au Gérant Technique pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés pendant cinq ans à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société Hoche Besso Courtage S.à r.l..

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève à environ neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 16 avril 2015. Relation GAC/2015/3191. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015062251/92.

(150071122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Lazada Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 195.318.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of April.

Before us, Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Lazada Group S.A. (hereinafter the "Company"), a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 195318, having its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 6 March 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association were not amended since.

The meeting opened at 17:00 with Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, in the chair.

The chairman designated Ms. Alina Rymalova, Rechtsanwältin, as secretary.

The meeting elects Mr. Luis A. Aguerre Enríquez, Doctor en Derecho, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders present, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. Pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and thus waive any convening formalities.

III. The present meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the following agenda:

IV. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of seven million four hundred thirty-nine thousand three hundred fifty-seven euro (EUR 7,439,357) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) up to seven million four hundred seventy thousand three hundred fifty-seven euro (EUR 7,470,357) through the issue of

seven million four hundred thirty-nine thousand three hundred fifty-seven (7,439,357) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, to be paid up by a contribution in kind consisting of all shares of TIN Brilliant Services GmbH.

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company.

3. Acceptance of the resignation of Mr. Ulrich Binninger, Mr. Christian Senitz and Mr. Julien De Mayer as directors of the Company and granting of full discharge for the exercise of their mandate.

4. Appointment of directors of the Company.

5. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders after deliberation unanimously took, and required the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to increase the Company's share capital by an amount of seven million four hundred thirty-nine thousand three hundred fifty-seven euro (EUR 7,439,357) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) up to seven million four hundred seventy thousand three hundred fifty-seven euro (EUR 7,470,357) through the issue of seven million four hundred thirty-nine thousand three hundred fifty-seven (7,439,357) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The seven million four hundred thirty-nine thousand three hundred fifty-seven (7,439,357) new shares issued were subscribed as follows:

1. Three million eight hundred thirty-eight thousand five hundred thirty-four (3,838,534) shares, which shall be numbered (i) 31,001 to 3,801,939, (ii) 4,495,427 to 4,523,213, (iii) 5,718,373 to 5,749,811 and (iv) 7,102,016 to 7,110,384, have been subscribed by Rocket Internet SE, a European stock corporation (Societas Europaea) existing under the laws of Germany, registered with the commercial register at the local court of Charlottenburg, Germany, under no. HRB 165662 B, having its registered address at Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Germany, for the price of two hundred seven million four hundred ninety-five thousand five hundred twenty-nine euro (EUR 207,495,529). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind consisting of fifty-one thousand one hundred eight (51,108) shares of TIN Brilliant Services GmbH, a German Gesellschaft mit beschränkter Haftung, having its registered office in Berlin, Germany and registered with register of the local court of Charlottenburg, Germany, under number HRB 140936 B ("TIN");

2. Three hundred sixty-six thousand sixty-eight (366,068) shares, which shall be numbered (i) 3,801,940 to 3,872,303, (ii) 4,523,214 to 4,644,772, (iii) 5,749,812 to 5,887,343 and (iv) 7,110,385 to 7,146,997, have been subscribed by HV Holtzbrinck Ventures Fund V GmbH & Co. KG, a limited partnership under the laws of Germany with its statutory seat in Munich, Germany, registered with the commercial register at the local court of Munich, Germany, under no. HRA 98863, having its business address at Kaiserstraße 14b, 80801 Munich, Germany, for the price of nineteen million seven hundred eighty-eight thousand one hundred fifty-eight euro (EUR 19,788,158). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind consisting of four thousand eight hundred seventy-four (4,874) shares of TIN;

3. Six hundred twenty-eight thousand four hundred fifteen (628,415) shares, which shall be numbered (i) 4,071,053 to 4,192,491, (ii) 4,990,905 to 5,199,314, (iii) 6,278,959 to 6,514,753 and (iv) 7,251,250 to 7,314,020, have been subscribed by Summit Partners RKT S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 169548, having its registered office in 5, rue de Plébiscite, L-2341 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, for the price of thirty-three million nine hundred sixty-nine thousand five hundred thirty-six euro (EUR 33,969,536). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind consisting of eight thousand three hundred sixty-seven (8,367) shares of TIN;

4. Two hundred twenty-eight thousand one hundred seventy-three (228,173) shares, which shall be numbered (i) 4,192,492 to 4,236,600, (ii) 5,199,315 to 5,274,980, (iii) 6,514,754 to 6,600,361 and (iv) 7,314,021 to 7,336,810, have been subscribed by Saturn 2 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 180356, having its registered office in 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, for the price of twelve million three hundred thirty-four thousand one hundred four euro (EUR 12,334,104). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind consisting of three thousand thirty-eight (3,038) shares of TIN;

5. One million forty thousand seven hundred forty-eight (1,040,748) shares, which shall be numbered (i) 3,872,304 to 4,071,052, (ii) 4,644,773 to 4,990,904, (iii) 5,887,344 to 6,278,958 and (iv) 7,146,998 to 7,251,249, have been subscribed by Kinnevik Online AB, a limited liability company (aktieföretag) existing under the laws of Sweden, with its statutory seat in Stockholm, Sweden, registered with the company registrar in Sweden (Bolagsverket), under number 556815-4958 with registered address in Skeppsbron 18, 10313 Stockholm, Sweden, for the price of fifty-six million two hundred fifty-eight thousand six hundred nineteen euro (EUR 56,258,619). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind consisting of thirteen thousand eight hundred fifty-seven (13,857) shares of TIN;

6. Two hundred nine thousand five hundred forty-seven (209,547) shares, which shall be numbered (i) 4,236,601 to 4,277,155, (ii) 5,274,981 to 5,344,450, (iii) 6,600,362 to 6,678,959 and (iv) 7,336,811 to 7,357,734, have been subscribed by TEC Global Invest II GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) existing under the

laws of Germany, registered with the commercial register of the local court of Duisburg, Germany, under no. HRB 24964 with registered address in Wissollstraße 5-43, 45478 Mülheim an der Ruhr, Germany, for the price of eleven million three hundred twenty-seven thousand two hundred thirty-eight euro (EUR 11,327,238). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind consisting of two thousand seven hundred ninety (2,790) shares of TIN;

7. Two hundred nine thousand five hundred forty-seven (209,547) shares, which shall be numbered (i) 4,277,156 to 4,317,710, (ii) 5,344,451 to 5,413,920, (iii) 6,678,960 to 6,757,557 and (iv) 7,357,735 to 7,378,658, have been subscribed by Aismare Limited, a limited company incorporated in England and Wales, registered with the Companies House of the United Kingdom under number 07634146, with registered address at 66 Lincoln's Inn Fields, London, WC2A 3LH, United Kingdom, for the price of eleven million three hundred twenty-seven thousand two hundred thirty-eight euro (EUR 11,327,238). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind consisting of two thousand seven hundred ninety (2,790) shares of TIN;

8. Three hundred fourteen thousand two hundred forty-five (314,245) shares, which shall be numbered (i) 4,317,711 to 4,378,532, (ii) 5,413,921 to 5,518,098, (iii) 6,757,558 to 6,875,424 and (iv) 7,378,659 to 7,410,036, have been subscribed by E-commerce Holdings LP, a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands with registered address in 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands, for the price of sixteen million nine hundred eighty-six thousand seven hundred ninety-eight euro (EUR 16,986,798). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind consisting of four thousand one hundred eighty-four (4,184) shares of TIN;

9. Fifty-two thousand four hundred twenty-four (52,424) shares, which shall be numbered (i) 4,378,533 to 4,388,676, (ii) 5,518,099 to 5,535,479, (iii) 6,875,425 to 6,895,088 and (iv) 7,410,037 to 7,415,271, have been subscribed by BNY Mellon Trust Company (Ireland) Limited, a limited company existing under the laws of Ireland, registered with the Companies Registration Office Ireland under number 223184, in its capacity as trustee of Eureka Fund, a sub-trust of Marshall Wace Investment Strategies, with registered address in Guild House, Guild Street, IFSC, Dublin 1, Ireland, for the price of two million eight hundred thirty-three thousand eight hundred thirty-nine euro (EUR 2,833,839). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind consisting of six hundred ninety-eight (698) shares of TIN;

10. Forty-one thousand nine hundred nine (41,909) shares, which shall be numbered (i) 4,388,677 to 4,396,786, (ii) 5,535,480 to 5,549,373, (iii) 6,895,089 to 6,910,808 and (iv) 7,415,272 to 7,419,456, have been subscribed by Mercura Capital GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) existing under the laws of Germany, registered with the commercial register at the local court of Munich, Germany, under no. HRB 200948, having its business address at Schießstättstraße 22, 82319 Starnberg, Germany, for the price of two million two hundred sixty-five thousand four hundred forty-seven euro (EUR 2,265,447). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind consisting of five hundred fifty-eight (558) shares of TIN;

11. Two hundred nine thousand four hundred seventy-two (209,472) shares, which shall be numbered 4,396,787 to 4,437,330, (ii) 5,549,374 to 5,618,816, (iii) 6,910,809 to 6,989,377 and (iv) 7,419,457 to 7,440,372, have been subscribed by Tetral S.A., a stock corporation (société anonyme) existing under the laws of Switzerland, with its statutory seat in Pully, Switzerland, registered with the Federal Commercial Registry office (at the Canton of Vaud) under number CH-550.1.000.845-3 with registered address in Avenue Général Guisan 70, 1009 Pully, Switzerland, for the price of eleven million three hundred twenty-three thousand one hundred seventy-eight euro (EUR 11,323,178). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind consisting of two thousand seven hundred eighty-nine (2,789) shares of TIN;

12. One hundred four thousand seven hundred seventy-three (104,773) shares, which shall be numbered (i) 4,437,331 to 4,457,607, (ii) 5,618,817 to 5,653,551, (iii) 6,989,378 to 7,028,676 and (iv) 7,440,373 to 7,450,834, have been subscribed by JaToPa GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) existing under the laws of Germany with its statutory seat in Munich, Germany, registered with the commercial register of the local court of Munich, Germany, under number HRB 198609, with registered address in Maximilianstraße 21, 80539 Munich, Germany, for the price of five million six hundred sixty-three thousand six hundred nineteen euro (EUR 5,663,619). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind consisting of one thousand three hundred ninety-five (1,395) shares of TIN;

13. Sixty-nine thousand seven hundred seventy-four (69,774) shares, which shall be numbered (i) 4,457,608 to 4,471,093, (ii) 5,653,552 to 5,676,690, (iii) 7,028,677 to 7,054,856 and (iv) 7,450,835 to 7,457,803, have been subscribed by Kaltroco Limited, a limited company existing under the laws of Jersey, registered with the JFSC Companies Registry under number 60595 with registered address in Floor One, Liberation Station, Esplanade, St. Helier, Jersey JE2 3AS, Jersey, Channel Islands, for the price of three million seven hundred seventy-one thousand six hundred eighty-six euro (EUR 3,771,686). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind consisting of nine hundred twenty-nine (929) shares of TIN; and

14. One hundred twenty-five thousand seven hundred twenty-eight (125,728) shares, which shall be numbered (i) 4,471,094 to 4,495,426, (ii) 5,676,691 to 5,718,372, (iii) 7,054,857 to 7,102,015 and (iv) 7,457,804 to 7,470,357, have been subscribed by E-Fashion S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 177.487 having its registered office in 6, Rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, for the price of six million seven hundred ninety-six thousand three hundred forty-three euro (EUR 6,796,343). The subscription price has been fully paid up through a contribution in kind consisting of one thousand six hundred seventy-four (1,674) shares of TIN.

The total value of the contributions listed 1 to 14 above amounts to four hundred two million one hundred forty-one thousand three hundred thirty-two euro (EUR 402,141,332), which the shareholders and subscribers expressly approve and has been confirmed in a report from Ernst & Young S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47771, in accordance with articles 26-1 and 32-1 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended. The conclusion of the report was the following:

“Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 7,439,357 shares with a nominal value of EUR 1 each to be issued with a total related share premium of EUR 394,701,975, hence total consideration amounting to EUR 402,141,332.”

The report, having been initialed by the notary and the proxyholders of the appearing parties, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The total contribution in the amount of four hundred two million one hundred forty-one thousand three hundred thirty-two euro (EUR 402,141,332) consists of seven million four hundred thirty-nine thousand three hundred fifty-seven euro (EUR 7,439,357) for the share capital and three hundred ninety-four million seven hundred one thousand nine hundred seventy-five euro (EUR 394,701,975) for the share premium.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company has an issued share capital of seven million four hundred seventy thousand three hundred fifty-seven Euro (EUR 7,470,357), represented by seven million four hundred seventy thousand three hundred fifty-seven (7,470,357) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each”

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to accept the resignation of Mr. Ulrich Binninger, Mr. Christian Senitz and Mr. Julien De Mayer as directors of the Company with immediate effect and grants them full discharge for the exercise of their mandate.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolves to appoint the following persons with immediate effect as directors of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting held in 2016:

(i) Oliver Samwer, born on 9 August 1972, in Cologne, Germany, professionally residing at Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Germany;

(ii) Peter Kimpel, born on 10 June 1968, in Freiburg im Breisgau, Germany, professionally residing at Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Germany;

(iii) Christoph Barchewitz, born on 10 September 1978, in Wiesbaden, Germany, professionally residing at 3 Burlington Gardens, London W1S 3EP, United Kingdom;

(iv) Lorenzo Grabau, born on 19 August 1965, in Rome, Italy, professionally residing at c/o Investment AB Kinnevik, P.O. Box 2094, SE-103 13 Stockholm, Sweden;

(v) Robin Terrell, born on 10 March 1970, in Redhill, United Kingdom professionally residing at Tesco Stores Plc, New Tesco House, Delamare Road, Cheshunt, Herts EN8 9SL, United Kingdom;

(vi) Julia Atwood, born on 16 October 1982, in Aberdeen, Scotland, professionally residing at 15/F, Devon House, Taikoo Place, 979 King's Road, Quarry Bay, Hong Kong, China;

(vii) Peng Huat Ang, born on 13 December 1953, in Singapore, professionally residing at 60B Orchard Road, #06-18 Tower 2, Singapore 238891;

(viii) Scott Collins, born on 26 June 1965, in Ann Arbor, Michigan, U.S.A., professionally residing at 3 Old Burlington Street, 3rd Floor, London W1S 3AE, United Kingdom;

(ix) Nicholas Cator, born on 27 July 1977, in Versailles, France, professionally residing at 145 Killiney Road, #01-08 Boutiq, Singapore;

(x) Daniel Shinar, born on 22 June 1981, in Jerusalem, Israel, professionally residing at 3 Azrieli Center, Triangular Tower 45th Floor Tel-Aviv 67023, Israel; and

(xi) Maximilian Bittner, born on 30 December 1978, in Munich, Germany, professionally residing at 40 Keppel Bay Drive, #04-90 Singapore 098655.

The board of directors is henceforth composed as follows:

- Oliver Samwer;
- Peter Kimpel;

- Christoph Barchewitz;
- Lorenzo Grabau;
- Robin Terrell;
- Julia Atwood;
- Peng Huat Ang;
- Scott Collins;
- Nicholas Cator;
- Daniel Shinar; and
- Maximilian Bittner;

There being no further business, the meeting is closed.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 8,200.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am ersten April.

Vor uns, Maître Cosita Delvaux, Notarin mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

wird eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre der Lazada Group S.A. (die „Gesellschaft“) abgehalten, einer Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 195.318, mit Sitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet am 6. März 2015 gemäß einer Urkunde der unterzeichnenden Notarin, welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde seitdem nicht geändert.

Die Versammlung wird um 17:00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Alexander Olliges, Rechtsanwalt, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft Frau Alina Rymalova, Rechtsanwältin, zur Schriftführerin.

Die Versammlung wählt Herrn Luis Aguerre Enriquez, Doctor en Derecho, zum Stimmzähler.

Nach der ebenso erfolgten Zusammensetzung des Rates der Versammlung erklärt und ersucht der Vorsitzende die unterzeichnende Notarin, Folgendes festzuhalten:

I. Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachten der vertretenen Aktionäre und die Anzahl ihrer Aktien erscheinen auf einer Anwesenheitsliste, die von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, vom Rat der Versammlung und von der unterzeichnenden Notarin unterzeichnet und der vorliegenden Urkunde beigelegt werden, um mit ihr zusammen hinterlegt zu werden.

Besagte Vollmachten, welche von den erschienenen Parteien und der Notarin ne varietur paraphiert wurden, werden der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen hinterlegt zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, eine Ladung erhalten zu haben und vor dieser Versammlung über die Tagesordnung in Kenntnis gesetzt worden zu sein und verzichten somit auf jegliche Ladungsformalitäten.

III. Diese Versammlung ist somit ordnungsgemäß zusammengekommen und kann wirksam über alle Punkte der folgenden Tagesordnung beraten:

IV. Die Tagesordnung dieser Versammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft von seinem derzeitigen Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000) um einen Betrag von sieben Millionen vierhundertneunddreißigtausenddreihundertsiebenundfünfzig Euro (EUR 7.439.357) auf einen Betrag von sieben Millionen vierhundertneunddreißigtausenddreihundertsiebenundfünfzig Euro (EUR 7.470.357) durch die Ausgabe von sieben Millionen vierhundertneunddreißigtausenddreihundertsiebenundfünfzig (7.439.357) Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1), einzuzahlen durch eine Sacheinlage bestehend aus allen Aktien der TIN Brillant Services GmbH.

2. Dementsprechende Änderung des Artikels 5.1 der Satzung der Gesellschaft.

3. Annahme der Rücktritte von Herrn Ulrich Binninger, Herrn Christian Senitz und Herrn Julien De Mayer als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft und Erteilung vollständiger Entlastung für die Ausführung ihrer Funktionen.

4. Ernennung von Verwaltungsratsmitgliedern der Gesellschaft.

5. Verschiedenes.

Nach ordnungsgemäßer Prüfung jedes Tagesordnungspunkts fasst die Hauptversammlung der Aktionäre nach Beratung einstimmig die folgenden Beschlüsse und ersucht die Notarin, diese zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung der Aktionäre beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft von seinem derzeitigen Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000) um einen Betrag von sieben Millionen vierhundertneunddreißigtausenddreihundertsiebenundfünfzig Euro (EUR 7.439.357) auf einen Betrag von sieben Millionen vierhundertneunddreißigtausenddreihundertsiebenundfünfzig Euro (EUR 7.470.357) durch die Ausgabe von sieben Millionen vierhundertneunddreißigtausenddreihundertsiebenundfünfzig (7.439.357) Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1), zu erhöhen.

Die sieben Millionen vierhundertneunddreißigtausenddreihundertsiebenundfünfzig (7.439.357) neuen ausgegebenen Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1. Drei Millionen achthundertachtunddreißigtausendfünfhundertvierunddreißig (3.838.534) Aktien mit den Nummern (i) 31.001 bis 3.801.939, (ii) 4.495.427 bis 4.523.213, (iii) 5.718.373 bis 5.749.811 und (iv) 7.102.016 bis 7.110.384 wurden von Rocket Internet SE, eine europäische Aktiengesellschaft Societas Europaea bestehend unter deutschem Recht, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg, Deutschland, unter der Nummer HRB 165662 B, mit Sitz in Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Deutschland, zum Preis von zweihundertsieben Millionen vierhundertfünfundneunzigtausendfünfhundertneundzwanzig Euro (EUR 207.495.529) gezeichnet. Der Bezugspreis wurde vollständig eingezahlt durch eine Sacheinlage bestehend aus einundfünfzigtausendeinhundertacht (51.108) Aktien der TIN Brillant Services GmbH, einer deutschen Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in Berlin, Deutschland, und eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg, Deutschland, unter der Nummer HRB 140936 B („TIN“);

2. Dreihundertsechsendsechzigtausendachtundsechzig (366.068) Aktien mit den Nummern (i) 3.801.940 bis 3.872.303, (ii) 4.523.214 bis 4.644.772, (iii) 5.749.812 bis 5.887.343 und (iv) 7.110.385 bis 7.146.997 wurden von HV Holtzbrinck Ventures Fund V GmbH & Co. KG, einer Kommanditgesellschaft nach deutschem Recht mit satzungsmäßigem Sitz in München, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts München, Deutschland, unter der Nummer HRA 98863, mit Geschäftssitz in Kaiserstraße 14b, 80801 München, Deutschland, zum Preis von neunzehn Millionen siebenhundertachtundachtzigtausendeinhundertachtundfünfzig Euro (EUR 19.788.158) gezeichnet. Der Bezugspreis wurde vollständig eingezahlt durch eine Sacheinlage bestehend aus viertausendachtundvierundsiebzig (4.874) Aktien der TIN;

3. Sechshundertachtundzwanzigtausendvierhundertfünfzehn (628.415) Aktien mit den Nummern (i) 4.071.053 bis 4.192.491, (ii) 4.990.905 bis 5.199.314, (iii) 6.278.959 bis 6.514.753 und (iv) 7.251.250 bis 7.314.020 wurden von Summit Partners RKT S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 169548, mit Sitz in 5, rue de Plébiscite, L-2341 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, zum Preis von dreiunddreißig Millionen neuhundertneundsechzigtausendfünfhundertsechunddreißig Euro (EUR 33.969.536) gezeichnet. Der Bezugspreis wurde vollständig eingezahlt durch eine Sacheinlage bestehend aus achttausenddreihundertsiebenundsechzig (8.367) Aktien der TIN;

4. Zweihundertachtundzwanzigtausendeinhundertdreiundsiebzig (228.173) Aktien mit den Nummern (i) 4.192.492 bis 4.236.600, (ii) 5.199.315 bis 5.274.980, (iii) 6.514.754 bis 6.600.361 und (iv) 7.314.021 bis 7.336.810 wurden von Saturn 2 S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 180356, mit Sitz in 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, zum Preis von zwölf Millionen dreihundertvierunddreißigtausendeinhundertvier Euro (EUR 12.334.104) gezeichnet. Der Bezugspreis wurde vollständig eingezahlt durch eine Sacheinlage bestehend aus dreitausendachtunddreißig (3.038) Aktien der TIN;

5. Eine Million vierzigtausendsiebenhundertachtundvierzig (1.040.748) Aktien mit den Nummern (i) 3.872.304 bis 4.071.052, (ii) 4.644.773 bis 4.990.904, (iii) 5.887.344 bis 6.278.958 und (iv) 7.146.998 bis 7.251.249 wurden von Kinnevik Online AB, einer Gesellschaft (aktiebolag) bestehend unter dem Recht Schwedens, mit satzungsmäßigem Sitz in Stockholm, Schweden, eingetragen im Handelsregister in Schweden (Bolagsverket) unter der Nummer 556815-4958, mit Sitz in Skeppsbron 18, 10313 Stockholm, Schweden, zum Preis von sechsundfünfzig Millionen zweihundertachtundfünfzigtausendsechshundertneunzehn Euro (EUR 56.258.619) gezeichnet. Der Bezugspreis wurde vollständig eingezahlt durch eine Sacheinlage bestehend aus dreizehntausendachtundhundertsebenundfünfzig (13.857) Aktien der TIN;

6. Zweihundertneuntausendfünfhundertsiebenundvierzig (209.547) Aktien mit den Nummern (i) 4.236.601 bis 4.277.155, (ii) 5.274.981 bis 5.344.450, (iii) 6.600.362 bis 6.678.959 und (iv) 7.336.811 bis 7.357.734 wurden von TEC Global Invest II GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung bestehend unter deutschem Recht, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Duisburg, Deutschland, unter der Nummer HRB 24964, mit Sitz in Wissollstraße 5-43, 45478 Mülheim an der Ruhr, Deutschland, zum Preis von elf Millionen dreihundertsiebenundzwanzigtausendzweihun-

dertachtunddreißig Euro (EUR 11.327.238) gezeichnet. Der Bezugspreis wurde vollständig eingezahlt durch eine Sacheinlage bestehend aus zweitausendsiebenhundertneunzig (2.790) Aktien der TIN;

7. Zweihundertneuntausendfünfhundertsiebenundvierzig (209.547) Aktien mit den Nummern (i) 4.277.156 bis 4.317.710, (ii) 5.344.451 bis 5.413.920, (iii) 6.678.960 bis 6.757.557 und (iv) 7.357.735 bis 7.378.658 wurden von Aismare Limited, einer Gesellschaft (limited company) gegründet in England und Wales, eingetragen im Companies House of the United Kingdom unter der Nummer 07634146, mit Sitz in 66 Lincoln's InnFields, London WC2A 3LH, Vereinigtes Königreich, zum Preis von elf Millionen dreihundertsiebenundzwanzigtausendzweihundertachtunddreißig Euro (EUR 11.327.238) gezeichnet. Der Bezugspreis wurde vollständig eingezahlt durch eine Sacheinlage bestehend aus zweitausendsiebenhundertneunzig (2.790) Aktien der TIN;

8. Dreihundertvierzehntausendzweihundertfünfundvierzig (314.245) Aktien mit den Nummern (i) 4.317.711 bis 4.378.532, (ii) 5.413.921 bis 5.518.098, (iii) 6.757.558 bis 6.875.424 und (iv) 7.378.659 bis 7.410.036 wurden von E-commerce Holdings LP, einer Gesellschaft (limited partnership) bestehend unter dem Recht der Kaimaninseln (Cayman Islands), mit Sitz in 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands, zum Preis von sechzehn Millionen neuhundertsechszwanzigtausendsiebenhundertachtundneunzig Euro (EUR 16.986.798) gezeichnet. Der Bezugspreis wurde vollständig eingezahlt durch eine Sacheinlage bestehend aus viertausendeinhundertvierundachtzig (4.184) Aktien der TIN;

9. Zweiundfünfzigtausendvierhundertvierundzwanzig (52.424) Aktien mit den Nummern (i) 4.378.533 bis 4.388.676, (ii) 5.518.099 bis 5.535.479, (iii) 6.875.425 bis 6.895.088 und (iv) 7.410.037 bis 7.415.271 wurden von BNY Mellon Trust Company (Ireland) Limited, einer Gesellschaft (limited company) bestehend unter dem Recht Irlands, eingetragen im Companies Registration Office Ireland unter der Nummer 223184, in ihrer Eigenschaft als Treuhänderin der Eureka Fund, einer Untertreuhandgesellschaft der Marshall Wace Investment Strategies, mit Sitz in Guild House, Guild Street, IFSC, Dublin 1, Irland, zum Preis von zwei Millionen achthundertdreiunddreißigtausendachthundertneununddreißig Euro (EUR 2.833.839) gezeichnet. Der Bezugspreis wurde vollständig eingezahlt durch eine Sacheinlage bestehend aus sechshundertachtundneunzig (698) Aktien der TIN;

10. Einundvierzigtausendneuhundertneun (41.909) Aktien mit den Nummern (i) 4.388.677 bis 4.396.786, (ii) 5.535.480 bis 5.549.373, (iii) 6.895.089 bis 6.910.808 und (iv) 7.415.272 bis 7.419.456 wurden von Mercura Capital GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung bestehend unter deutschem Recht, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts München, Deutschland, unter der Nummer HRB 200948, mit Geschäftssitz in Schießstättstraße 22, 82319 Starnberg, Deutschland, zum Preis von zwei Millionen zweihundertfünfundsechzigtausendvierhundertsiebenundvierzig Euro (EUR 2.265.447) gezeichnet. Der Bezugspreis wurde vollständig eingezahlt durch eine Sacheinlage bestehend aus fünfhundertachtundfünfzig (558) Aktien der TIN;

11. Zweihundertneuntausendvierhundertzweiundsiebzig (209.472) Aktien mit den Nummern (i) 4.396.787 bis 4.437.330, (ii) 5.549.374 bis 5.618.816, (iii) 6.910.809 bis 6.989.377 und (iv) 7.419.457 bis 7.440.372 wurden von Tetral S.A., einer Aktiengesellschaft (société anonyme) bestehend unter dem Recht der Schweiz, mit satzungsmäßigem Sitz in Pully, Schweiz, eingetragen im Handelsregister (Federal Commercial Registry office) des Kantons Waadt unter der Nummer CH-550.1.000.845-3, mit Sitz in Avenue Général Guisan 70, 1009 Pully, Schweiz, zum Preis von elf Millionen dreihundertdreiundzwanzigtausendeinhundertachtundsiebzig Euro (EUR 11.323.178) gezeichnet. Der Bezugspreis wurde vollständig eingezahlt durch eine Sacheinlage bestehend aus zweitausendsiebenhundertneunundachtzig (2.789) Aktien der TIN;

12. Einhundertviertausendsiebenhundertdreiundsiebzig (104.773) Aktien mit den Nummern (i) 4.437.331 bis 4.457.607, (ii) 5.618.817 bis 5.653.551, (iii) 6.989.378 bis 7.028.676 und (iv) 7.440.373 bis 7.450.834 wurden von JaToPa GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung bestehend unter deutschem Recht, mit satzungsmäßigem Sitz in München, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts München, Deutschland, unter der Nummer HRB 198609, mit Sitz in Maximilianstraße 21, 80539 München, Deutschland, zum Preis von fünf Millionen sechshundertdreiundsechzigtausendsechshundertneunzehn Euro (EUR 5.663.619) gezeichnet. Der Bezugspreis wurde vollständig eingezahlt durch eine Sacheinlage bestehend aus eintausenddreihundertfünfundneunzig (1.395) Aktien der TIN;

13. Neunundsechzigtausendsiebenhundertvierundsiebzig (69.774) Aktien mit den Nummern (i) 4.457.608 bis 4.471.093, (ii) 5.653.552 bis 5.676.690, (iii) 7.028.677 bis 7.054.856 und (iv) 7.450.835 bis 7.457.803 wurden von Kaltroco Limited, einer Gesellschaft (limited company) bestehend unter dem Recht von Jersey, eingetragen im JFSC Companies Registry unter der Nummer 60595, mit Sitz in Floor One, Liberation Station, Esplanade, St. Helier, Jersey JE2 3AS, Jersey, Kanalinseln (Channel Islands), zum Preis von drei Millionen siebenhunderteinundsiebzigtausendsechshundertsechszwanzig Euro (EUR 3.771.686) gezeichnet. Der Bezugspreis wurde vollständig eingezahlt durch eine Sacheinlage bestehend aus neunhundertneunundzwanzig (929) Aktien der TIN; und

14. Einhundertfünfundzwanzigtausendsiebenhundertachtundzwanzig (125.728) Aktien mit den Nummern (i) 4.471.094 bis 4.495.426, (ii) 5.676.691 bis 5.718.372, (iii) 7.054.857 bis 7.102.015 und (iv) 7.457.804 bis 7.470.357 wurden von E-Fashion S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 177.487, mit Sitz in 6, Rue Adolphe, L-1116 Luxemburg, zum Preis von sechs Millionen siebenhundertsechszwanzigtausenddreihundertdreiundvierzig Euro (EUR 6.796.343) gezeichnet. Der Be-

zugspreis wurde vollständig eingezahlt durch eine Sacheinlage bestehend aus eintausendsechshundertvierundsiebzig (1.674) Aktien der TIN.

Der Gesamtwert der unter 1 bis 14 gelisteten Einlagen beträgt vierhundertzwei Millionen einhunderteinundvierzigtausenddreihundertzweiunddreißig Euro (EUR 402.141.332), was von den Aktionären und Zeichnern ausdrücklich genehmigt und in einem Bericht der Ernst & Young S.A., einer Aktiengesellschaft (société anonyme), gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handelsund Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 47771, im Einklang mit den Artikeln 26-1 und 32-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, in seiner aktuellen Fassung, bestätigt wurde. Die Schlussfolgerung des Berichts lautet wie folgt:

„Auf der Grundlage der durchgeführten und oben beschriebenen Prüfung sind uns keine Sachverhalte bekannt geworden, die uns zu der Annahme veranlassen, dass der Wert der Sacheinlage nicht mindestens der Anzahl und dem Nominalwert der 7.439.357 Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 1 entspricht, welche mit einem gesamten verbundenen Agio von EUR 394.701.975 ausgegeben werden, und demzufolge der Gesamtbetrag EUR 402.141.332 beträgt.“

Der Bericht wurde von der Notarin und den Bevollmächtigten der erschienenen Parteien paraphiert und wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen hinterlegt zu werden.

Die gesamte Einlage in Höhe von vierhundertzwei Millionen einhunderteinundvierzigtausenddreihundertzweiunddreißig Euro (EUR 402.141.332) besteht aus sieben Millionen vierhundertneununddreißigtausenddreihundertsiebenundfünfzig Euro (EUR 7.439.357) für das Gesellschaftskapital und dreihundertvierundneunzig Millionen siebenhundertestausendneuhundertfünfsiebzig Euro (EUR 394.701.975) für das Agio.

Zweiter Beschluss

Die Hauptversammlung der Aktionäre beschließt, Artikel 5.1 der Satzung der Gesellschaft zu ändern, welcher nunmehr wie folgt lautet:

„**5.1.** Das ausgegebene Gesellschaftskapital beträgt sieben Millionen vierhundertsiebzigttausenddreihundertsiebenundfünfzig Euro (EUR 7.470.357), bestehend aus sieben Millionen vierhundertsiebzigttausenddreihundertsiebenundfünfzig (7.470.357) Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1).“

Dritter Beschluss

Die Hauptversammlung der Aktionäre beschließt, die Rücktritte von Herrn Ulrich Binnerger, Herrn Christian Senitz und Herrn Julien De Mayer als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung anzunehmen und erteilt ihnen vollständige Entlastung für die Ausführung ihrer Funktionen.

Vierter Beschluss

Die Hauptversammlung der Aktionäre beschließt, die folgenden Personen mit sofortiger Wirkung als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft bis zur Jahreshauptversammlung der Gesellschaft im Jahre 2016 zu ernennen:

(xii) Oliver Samwer, geboren am 9. August 1972 in Köln, Deutschland, geschäftsansässig in Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Deutschland;

(xiii) Peter Kimpel, geboren am 10. Juni 1968 in Freiburg im Breisgau, Deutschland, geschäftsansässig in Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Deutschland;

(xiv) Christoph Barchewitz, geboren am 10. September 1978 in Wiesbaden, Deutschland, geschäftsansässig in 3 Burlington Gardens, London W1S 3EP, Vereinigtes Königreich;

(xv) Lorenzo Grabau, geboren am 19. August 1965 in Rom, Italien, geschäftsansässig in c/o Investment AB Kinnevik, P.O. Box 2094, SE-103 13 Stockholm, Schweden;

(xvi) Robin Terrell, geboren am 10. März 1970, in Redhill, Vereinigtes Königreich, geschäftsansässig in Tesco Stores Plc, New Tesco House, Delamare Road, Cheshunt, Herts EN8 9SL, Vereinigtes Königreich;

(xvii) Julia Atwood, geboren am 16. Oktober 1982, in Aberdeen Schottland, geschäftsansässig in 15/F, Devon House, Taikoo Place, 979 King's Road, Quarry Bay, Hong Kong, China;

(xviii) Peng Huat Ang, geboren am 13. Dezember 1953 in Singapur, geschäftsansässig in 60B Orchard Road, #06-18 Tower 2, Singapur 238891;

(xix) Scott Collins, geboren am 26. Juni 1965 in Ann Arbor, Michigan, U.S.A., geschäftsansässig in 3 Old Burlington Street, 3rd Floor, London W1S 3AE, Vereinigtes Königreich;

(xx) Nicholas Cator, geboren am 27. Juli 1977 in Versailles, Frankreich, geschäftsansässig in 145 Killiney Road, #01-08 Boutiq, Singapur;

(xxi) Daniel Shinar, geboren am 22. Juni 1981 in Jerusalem, Israel, geschäftsansässig in 3 Azrieli Center, Triangular Tower 45th Floor Tel-Aviv 67023, Israel; und

(xxii) Maximilian Bittner, geboren am 30. Dezember 1978 in München, Deutschland, geschäftsansässig in 40 Keppel Bay Drive, #04-90 Singapur 098655;

Der Verwaltungsrat setzt sich nunmehr wie folgt zusammen:

- Oliver Samwer;
- Peter Kimpel;
- Christoph Barchewitz;
- Lorenzo Grabau;
- Robin Terrell;
- Julia Atwood;
- Peng Huat Ang;
- Scott Collins;
- Nicholas Cator;
- Daniel Shinar; und
- Maximilian Bittner;

Da die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen.

Kosten und Auslagen

Die Kosten, Auslagen, Honorare und Gebühren jeglicher Art, die von der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde zu tragen sind, werden auf ungefähr EUR 8.200 geschätzt.

Hierüber wurde diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten, Datum aufgenommen.

Die unterzeichnende Notarin, die die englische Sprache beherrscht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Parteien auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Verlangen besagter erschienenen Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist die englische Fassung maßgebend.

Die vorstehende Urkunde ist den erschienenen Parteien, welche der Notarin mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt sind, verlesen und von der Notarin gemeinsam mit diesen erschienenen Parteien unterzeichnet worden.

Gezeichnet: A. OLLIGES, A. RYMALOVA, L. A. AGUERRE ENRIQUEZ, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 03 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10613. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. April 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015062323/464.

(150071646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Manacor (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 9.098.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 21 avril 2015 et par le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 22 avril 2015:

- Révocation du mandat de Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes Welman en tant que administrateur et administrateur-délégué et Président du Conseil d'Administration de la société effectif à partir du 20 janvier 2015;
- Nomination de Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que Président du Conseil d'Administration à partir du 20 janvier 2015 pour une période indéterminée;
- Confirmation que le conseil d'administration de la Société est désormais composé par les administrateurs suivants:
 - * Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, administrateur et Président du Conseil d'Administration;
 - * Monsieur Jorge Pérez Lozano, administrateur;
 - * Monsieur Jacob Mudde, administrateur;
 - * Monsieur Johannes Laurens de Zwart, administrateur;
 - * Monsieur Gérald Olivier David Welvaert, administrateur;
 - * Monsieur Jean-Jacques Josset, administrateur;
 - * Monsieur Martin Paul Galliver, administrateur;
 - * Monsieur Fabrice Michel Gilles Mas, administrateur;
 - * Monsieur Fabrice Stéphane Rota, administrateur;

* Madame Zora Bass, administrateur et
* Monsieur Fabian Sires, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015063204/33.

(150072294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Magenta Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.592.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAGENTA HOLDING S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015063218/11.

(150072600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Maghnia S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 140.311.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 23 avril 2015, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, statuant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société anonyme MAGHNIA, (R.C.S. N° B 140311), dont le siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, a été dénoncé en date du 19 juin 2009

Suivant ce même jugement, ont nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et ont désigné comme liquidateur Me Régua AMIALI, avocat à la Cour, demeurant à Esch-Sur-Alzette.

Pour extrait conforme

Me Régua AMIALI

Le liquidateur

48-52, rue du Canal

L-4050 Esch-sur-Alzette

Référence de publication: 2015063219/18.

(150071551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

Aceras Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 148.286.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015063580/12.

(150073817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Azubu Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 186.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Azubu Investments S.A.

Référence de publication: 2015063576/10.

(150073668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

A.L.P. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 113.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015063548/10.

(150073711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Voyages Unsen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8817 Eschette, 9, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 106.688.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 25 mars 2015

Conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, l'assemblée nomme à l'unanimité la société Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social au L-8308 Capellen, 89A, Paferbruch et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183 652, en tant que réviseur d'entreprises agréé pour une durée d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Suite à la nomination d'un réviseur d'entreprise agréé pour le contrôle des comptes de l'exercice 2014, l'assemblée révoque la société beTax Advisory & Compliance Services S.à r.l., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11 boulevard Joseph II et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160 749, de son mandat de commissaire avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Guy UNSEN / Maisy UNSEN-MEHLLEN / Claudine GERKENS-UNSEN

Président / Secrétaire / Scrutatrice

Référence de publication: 2015063499/20.

(150072351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2015.

LUX TMI Sàrl, Luxembourgeoise de Tuyauterie et Maintenance Industrielle, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 402, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 100.850.

Monsieur Xavier Jean-Marie WAGNER, associé et gérant de la société LUXEMBOURGEOISE DE TUYAUTERIE ET MAINTENANCE INDUSTRIELLE SARL, a actuellement son domicile au 36, rue des Forges F - 54870 Cons-la-Grandville.

Pour avis sincère et conforme

Référence de publication: 2015059889/11.

(150068790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2015.